



PRÉSIDENTE DE LA CEEAC

Denis Sassou N'Guesso succède à Ali Bongo Ondimba



La Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale a entériné les réformes institutionnelles et organisationnelles de l'organisation en actant l'entrée en vigueur du traité spécial qui consacre la mise en place d'une commission et d'autres organes exécutifs. C'était à l'occasion de la 17 session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est réunie, jeudi 30 juillet, par visioconférence à l'initiative du président gabonais Ali Bongo Ondimba qui assurait jusque-là la présidence de l'organisation. Dans son discours bilan, le secrétaire général de la CEEAC Ahmad Allam-Mi, arrivé en fin de mandat, a noté les efforts accomplis en matière de réformes de l'institution avec un point d'honneur sur la fin des études relatives au projet du pont route-rail sur le fleuve Congo. Le Chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Guesso qui succède à son homologue gabonais a la charge de conduire les destinées de la CEEAC vers plus d'intégration durant son mandat.



FISCALITÉ

Un code des impôts intégrant des innovations fiscales

Les travaux de révision du code général des impôts et de rédaction du livre de procédures fiscales qui se tiennent à Brazzaville visent à y introduire des dispositions simplifiées conformes aux directives de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et

des innovations s'inspirant des « best practices » contenues dans le code vert de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires.

La plupart des dispositions fiscales devenant obsolètes, il est nécessaire de militer pour des mesures fiscales in-

citatives à l'investissement. « Nous voulons rendre notre code plus ouvert et simple d'accès pour tout le monde, et particulièrement pour l'administration fiscale et les contribuables », a indiqué le directeur général des impôts, Ludovic Itoua.

Page 3

ETAT D'URGENCE

Confusion sur l'heure du couvre-feu dans la commune de Kintélé

Territorialement située dans le département du Pool épargné par la mesure du couvre-feu à partir de vingt heures, la commune de Kintélé, à cause de sa proximité avec Brazzaville, est victime de cette mesure gouvernementale. Les habitants éprouvent des peines à regagner

leurs habitations le soir lorsqu'il est dix-neuf heures parce que les moyens de transport en commun ne peuvent plus faire de longues distances de peur d'être pris par le temps et payer des pénalités.

Page 2

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Mindouli sans représentants à l'Assemblée nationale

Page 3

CONGO/ JUSTICE

Jean-Marie Michel Mokoko évacué à l'étranger pour des soins

Page 5

COVID-19

Le comité de pilotage peaufine ses stratégies



Presidium du comité de pilotage/Adiac

Le comité de pilotage du Projet de riposte d'urgence à la Covid-19 (Pruc) a statué le 30 juillet sur les stratégies à mettre en œuvre pour la prévention et la détection de la pandémie au Congo. Les participants à cette réunion ont également évalué le budget annuel 2020. Le Pruc est basé sur trois composantes, à savoir la riposte d'urgence à la Covid-19 et le renforcement du système de santé ; la campagne de communication, mobilisation communautaire ainsi que l'appui à la gestion de la mise en œuvre du suivi-évaluation.

Page 6

CHAMPIONNAT NATIONAL LIGUE 1

FC Kondzo déjoue les pronostics

Page 16

ÉDITORIAL
MÉMOIRE

Page 2

ÉDITORIAL

Mémoire

Alors que se précisent, ou plutôt se déterminent les événements qui marqueront chez nous, à Brazzaville très précisément, la commémoration du processus qui permit en 1940 au général de Gaulle de rendre à la France sa dignité, son honneur, il n'est pas inutile de rappeler, que c'est bien en Afrique, chez nous, que ce tournant historique a été franchi. Et de souligner le fait que si l'Afrique de l'ouest a refusé de soutenir le chef de la France libre, l'Afrique centrale – alors dite «équatoriale» – s'est engagée, elle, résolument au côté de l'homme qui avait promis à Londres, le 18 juin de cette même année quarante, de restaurer l'indépendance de son pays que foulait aux pieds l'Allemagne nazie avec l'accord du régime de Vichy.

Qu'il nous soit donc permis de souligner ici le fait que les cérémonies en préparation pour le mois d'octobre de cette année 2020 – quatre-vingtième anniversaire de la venue du général de Gaulle à Brazzaville et de la concrétisation institutionnelle de la France Libre – seront aussi l'occasion de rappeler deux autres événements majeurs qui ont eux aussi marqué l'Histoire des temps modernes : d'abord la tenue de la Conférence africaine de Brazzaville lancée le 30 janvier 1944 par le général de Gaulle, ensuite la réunion des pays africains au stade Félix Eboué en septembre 1958 qui ouvrit pour chacun d'eux la voie de l'indépendance.

De ce qui précède ressort cette vérité fondamentale selon laquelle Brazzaville n'est pas seulement la capitale du Congo, de notre Congo, mais qu'elle a joué tout au long des derniers siècles un rôle majeur dans l'Histoire de l'Afrique et plus encore dans l'Histoire de l'immense Bassin du Congo. Un rôle qui, loin de se distendre avec le temps, ne cesse de se renforcer comme en témoigne la place qu'il occupe dans des domaines aussi différents que la lutte contre le dérèglement climatique et la recherche de solutions pacifiques aux drames qui dévastent les pays comme la Libye.

Au-delà donc de la commémoration, du 24 au 28 octobre prochains, des actes qui permirent à la France de retrouver son indépendance et qui contribuèrent à libérer l'Europe tout entière, il conviendra de marquer que notre pays n'a jamais cessé d'œuvrer en faveur de la paix, de la concorde entre les peuples.

Les Dépêches de Brazzaville

ÉTAT D'URGENCE

Confusion sur l'heure du couvre-feu dans la commune de Kintélé

Le couvre-feu est observé à partir de 20 heures dans cette commune de plein exercice, alors que territorialement, elle est située dans le département du Pool.



Vue aérienne de l'université en construction à Kintélé

« Le couvre-feu est ramené de 20 heures à 5 heures dans les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire. Il est maintenu de 22 heures à 5 heures sur le reste du territoire national », déclarait le ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, Thierry Lézin Mougalla, donnant lecture des conclusions de la réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de Covid-19, tenue le 24 juillet à Brazzaville.

Le 7 février 2017, le Sénat a adopté le projet de loi portant érection de la localité de Kintélé en commune de plein exercice rattaché au département du Pool. La mesure qui ramène le couvre-feu à partir de 20 heures ne concerne donc pas ladite commune.

Seulement, le 28 juillet, date à laquelle la nouvelle mesure annoncée par la Coordination sur le couvre-feu est entrée en vigueur, la population de Kintélé a couru dans tous les sens, en début de soirée, pour regagner

leurs domiciles avant 20 heures. Les moyens de transport en commun ne pouvaient plus faire de longues distances de peur d'être pris par le temps et payer des pénalités y relatives. Pourtant, il ne concerne que les départements de Brazzaville et Pointe-Noire.

Il faudra peut-être comprendre cette réalité sous l'angle des effets collatéraux du fait de sa proximité avec Brazzaville car, à certains endroits, il est difficile de déterminer la ligne de démarcation entre les deux localités, surtout lorsque l'on est sur le viaduc.

Par ailleurs, il n'est pas rare de lire la mention « Fait à Brazzaville » sur les communiqués finaux des grandes rencontres qui se tiennent au Centre international de conférences de Kintélé. Alors qu'il s'agit bien du département du Pool.

Rominique Makaya

« Le couvre-feu est ramené de 20 heures à 5 heures dans les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire. Il est maintenu de 22 heures à 5 heures sur le reste du territoire national »

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dury Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaine Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

PRÉSIDENTIELLE DE 2021

Aurélien Brilliant Miamissa candidat

Le président de la Jeunesse unie pour la République (JUR), Aurélien Brilliant Miamissa, a annoncé le 29 juillet à Brazzaville, sa candidature à l'élection présidentielle de 2021.

« La JUR se porte candidat à la présidentielle de 2021 mais sur des bases objectives avec des conditions que nous poserons le moment venu de façon précise », a-t-il souligné avant d'évoquer la question de la commission électorale qui, selon lui, n'est pas « représentative ».



Aurélien Brilliant Miamissa

« Cette commission électorale qui existe est défailante... », a-t-il dit, ajoutant que celle-ci n'est composée que des représentants de la majorité présidentielle.

« Nous n'accepterons pas une fois de plus cette démarche des politiques qui accompagnent le système en place. Nous allons opposer une réelle résistance jusqu'à ce qu'on obtienne une commission électorale consensuelle sur des bases objectives », a lancé le président de la JUR.

Il a rejeté la proposition du ministère de l'Intérieur relative au vote de la force publique avant celui de la population. « Cette méthode est scandaleuse, aventureuse et n'a pour but que de contrôler les militaires. Nous allons la combattre », a signifié Aurélien Brilliant Miamissa.

Pour lui la classe politique actuelle a montré ses limites et ne fait que la répétition. « Il faut que nous prenions la relève sans complaisance, sans peur et la JUR s'engage à relever le défi », a-t-il conclu.

Jean Jacques Koumba

CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Nécessité d'introduire des mesures fiscales incitatives aux investissements

Les travaux de révision du code général des impôts et de rédaction du livre de procédures fiscales se poursuivent à Brazzaville. Le gouvernement veut y introduire des dispositions simplifiées conformes aux directives de la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (Cémac).

La plupart des dispositions fiscales sont devenues obsolètes ; puisque le code ayant été édité en 1958, avant l'indépendance du pays. Les travaux de révision visent essentiellement à identifier les dispositions incohérentes puis les supprimer ; à introduire les innovations s'inspirant des « best practices » en mode dans l'espace Cémac et contenues dans le code vert de l'Ohada (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires). Il est de même question d'unifier, dans les divers textes fiscaux non codifiés tels l'impôt global forfaitaire, la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe sur les transferts de fonds, le régime de la propriété foncière.

Les premiers résultats des travaux sont satisfaisants dix jours après le démarrage des travaux en commissions, a estimé le directeur général des impôts et des domaines, Ludovic Itoua. « Les cadres des impôts ont fait un bon travail qui est presque à sa fin. Ils sont en ce moment en plénière pour présenter les résultats de leurs travaux réalisés au sein des sous-commissions. Nous voulons rendre notre code plus ouvert et simple d'accès pour tout le monde, l'administration fiscale et les contribuables », a expliqué Ludovic Itoua, à l'issue d'une rencontre avec ses collaborateurs, le 30 juillet.

L'un des domaines visés par cette

révision concerne l'évolution de la Taxe spéciale sur les sociétés (TSS) et son taux primitif de 2% en ce qui concerne les sociétés réalisant des déficits successifs. Le débat actuel est favorable à la conservation de cette taxation à 2% pour les sociétés qui sont en situation d'avenant des conventions d'établissement. Concernant l'Impôt sur le revenu des personnes physiques, les experts sont également favorables à son maintien en état, afin de garder les fondamentaux d'un impôt personnel et progressif.

À noter qu'après l'examen et la validation du projet de code par les cadres de l'administration fiscale, la copie sera ensuite soumise pour vote aux deux chambres du parlement probablement avant la fin de l'année. D'après la tutelle, cette nouvelle loi fiscale pourrait entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2021. Dans un contexte de crise économique et financière, l'Etat congolais espère accroître ses ressources fiscales, tout en gardant son fisc favorable aux opérateurs économiques.

Fiacre Kombo

« Les cadres des impôts ont fait un bon travail qui est presque à sa fin. Ils sont en ce moment en plénière pour présenter les résultats de leurs travaux réalisés au sein des sous-commissions. Nous voulons rendre notre code plus ouvert et simple d'accès pour tout le monde, l'administration fiscale et les contribuables »

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Mindouli sans représentants à l'Assemblée nationale

Après la disparition de Jean Tite Ntessani et François Bakana, respectivement députés siégeant de la première et de la deuxième circonscription électorale de Mindouli, cette sous-préfecture du département du Pool n'a plus d'élus à la chambre basse du Parlement.

La quatorzième législature qui a débuté en 2017 s'achèvera en 2022. Une législature qui pourrait laisser un goût amer auprès des populations de Mindouli, l'un des districts les plus peuplés du département du Pool avec environ 53.000 habitants. En effet, la sous-préfecture a perdu ses deux représentants à l'hémicycle en l'espace de quelques mois.

En ce qui concerne la deuxième circonscription électorale, après le décès du député titulaire, Emmanuel Bété-Siba, en octobre 2014, c'est le suppléant François Bakana qui siégeait à l'Assemblée nationale. Ce dernier qui avait bénéficié de la prorogation du mandat au même titre que sept autres élus du Pool en 2017, est décédé en février dernier à l'âge de 60 ans.

S'agissant de la première circonscription, la situation semble être un peu diffé-



Le siège de la sous-préfecture de Mindouli/Adiac

rente d'autant plus que le titulaire du poste est encore en vie. En effet, Jean Tite Ntessani, décédé le 17 juillet à l'âge de 71 ans, siégeait depuis 2012 suite à l'incompatibilité d'Yvonne Adélaïde Mougany, actuelle ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets

Déjà en 2010, Mindouli I avait connu un cas similaire. En effet, après la disparition du député siégeant, Auguste Mpassi-Muba, en octobre 2009, le gouvernement avait décidé d'organiser des élections partielles

le 18 juillet 2010 alors que la titulaire du poste, la ministre Adélaïde Mougany étaient membre du gouvernement. Se présentant aux partielles sous le label du Rassemblement de la majorité présidentielle (RMP), la paire Yvonne Adélaïde Mougany/ Jean Tite Ntessani l'avait emporté devant

le président du Conseil national de résistance (CNR), Frédéric Bitsamou dit pasteur Ntumi avec 69,36% des voix contre 30,64%.

Ainsi, le gouvernement organisera-t-il des partielles ou bien les habitants de Mindouli I et II passeront les deux dernières années de la quatorzième législature sans représentants à la chambre basse du Parlement ?

Outre ces deux cas, le département du Pool a un autre problème : l'organisation des élections législatives partielles dans les autres circonscriptions où le scrutin avait été ajourné en 2017 à cause du conflit armé opposant les forces de l'ordre aux ex-ninjas du pasteur Ntumi. Il s'agit notamment de Kinkala district, Vindza, Kimba, Mayama, Goma Tsé-Tsé, Mbandza-Ndounga et Kindamba. A cela s'ajoutent les circonscriptions de Mindouli 1 et 2.

Parfait Wilfried Douniama

SECTEUR PRIVÉ

Un programme national d'investissements validé

La validation du document avec amendements a eu lieu, le 29 juillet à Brazzaville, au cours de l'atelier relatif à l'élaboration du programme d'investissements privés (PIV) 2019-2022.

Initié par le gouvernement congolais et la Banque mondiale, à travers le Projet d'appui au développement des entreprises et la compétitivité (Padec), ledit rapport élaboré en dix mois par huit consultants nationaux et internationaux permettra de soutenir la diversification de l'économie congolaise.

La tenue de ces travaux s'est inscrite dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement (PND 2018-2022). Son objectif était de présenter le document aux acteurs économiques, afin de recueillir leurs avis, remarques et suggestions en vue de sa validation.

Ouvrant les travaux, le directeur de cabinet de la ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, Ferdinand Sosthène Likouala, a rappelé que le PND 2018-2022 est bâti autour de trois axes stratégiques. Pour ce qui est du troisième axe, il vise à accélérer la diversification de l'économie à travers l'agriculture, le tourisme et l'industrie, afin de réduire la dépendance du Congo au pétrole. Ce qui place le secteur privé au cœur du PND.



« La traduction dans les faits de la diversification de l'économie suppose la mobilisation de toutes les énergies du secteur privé dans tous les domaines et à tous les échelons pour assurer l'atteinte effective des objectifs fixés

par le PND », a-t-il indiqué.

En effet, le secteur privé est le moteur de la croissance économique congolaise. Il contribue pour la majeure partie au PIB national, ainsi qu'au PIB hors pétrole.

En 2018, sa contribution au

Des participants à l'atelier de validation

PIB était de 96% contre 4% pour l'administration publique. Son importance et en particulier pour la formation brute du capital fixe installé dans le pays est centrale pour la conduite d'une stratégie de diversification de l'économie pour

un cadre macroéconomique stable, une croissance solide, durable et inclusive.

Pour ce faire, il est donc nécessaire que le gouvernement se dote d'un instrument devant l'aider à mieux lire les intentions d'investissements des opérateurs privés, dans le but de mieux coordonner les interventions des différents acteurs économiques pour produire des résultats à la hauteur des ambitions affichées. « Il s'agit de structurer un cadre de dialogue et de travail régulier permettant à l'Etat d'amener le secteur privé à participer efficacement à l'exécution du PND », a expliqué Ferdinand Sosthène Likouala. Poursuivant que le rapport validé sera présenté au gouvernement pour sa mise en œuvre.

Notons que le Padec a pour objectif principal de renforcer la compétitivité des Petites et moyennes entreprises au sein des filières sélectionnées (agro-industrie, tourisme, transport/logistique et technologie de l'information et de la communication), dans les zones géographiques ciblées.

Gloria Imelda Lossele

« Il s'agit de structurer un cadre de dialogue et de travail régulier permettant à l'Etat d'amener le secteur privé à participer efficacement à l'exécution du PND »



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET AMI N°02/2020/MEPSA/PRAASED-UCP pour la présélection de prestataires/imprimeries du PRAASED

1. Contexte

Le Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Educatif (PRAASED) lance le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de la constitution de sa liste des prestataires/imprimeries sélectionnés sur la base de leurs capacités, aptitudes à fournir des services de qualité.

La liste établie servira de base pour la constitution des prestataires/fournisseurs potentiels des travaux d'impression pour les demandes de cotation et de prix à compétition restreinte.

2. Domaines d'activités :

Les activités à réaliser dans le cadre du présent Avis à Manifestation d'Intérêt concernent le domaine de :

-Réalisation de travaux d'imprimerie et de reprographie des documents éducatifs et divers.

3. Constitution du dossier

Le dossier de l'AMI du prestataire/imprimerie doit comporter les renseignements suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt ;
- Le dossier administratif et fiscal de la structure (RCCM, RC, SCIEN/SCIET, Patente de l'année en cours, NIU, certificat de moralité fiscale...);
- Les références techniques de l'entreprise dans le domaine concerné (présentation générale, l'activité de base, les activités secondaires éventuelles);
- Les moyens techniques (Equipement, instru-

ments et outils d'impression et de reliure, moyens de livraison, fourniture d'énergie...) avec photos, y compris celles de l'emplacement (situation géographique) et preuves de propriété ou divers contrats de location ;

- Les moyens humains (agents technique et administratif) ;
- Les attestations des références fournies par les clients, avec adresses, numéro de téléphone, adresses physique et électronique ;
- Les stocks de fourniture de bureau pour les dits travaux (photos) et preuves de commandes en cours pour les trois prochains mois ;
- Les références bancaires et lignes éventuelles de crédit.

N.B : Veuillez prendre le soin de joindre dans votre dossier toutes les informations/documents demandés.

4. Attribution

Les prestataires/imprimeries retenus à l'issue de la présélection seront agréés pour répondre aux différentes consultations lancées par le PRAASED et recevront ultérieurement une lettre d'invitation à soumissionner, accompagnée d'un dossier d'appel d'offres restreint.

La sélection se fera en conformité avec les procédures de la Banque Mondiale en matière de passation de marchés.

Le ou les prestataires/imprimeries retenu(s) dans le domaine à l'issue des consultations restreintes

signeront un contrat avec le PRAASED.

5. Information complémentaires

Le PRAASED peut toutefois être amené à demander des informations complémentaires utiles et nécessaires non contenues dans la manifestation du prestataire/imprimerie ; des visites de sites peuvent être effectuées.

Les prestataires/imprimeries intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires à l'adresse ci-après :

6. Dépôt des dossiers

Les manifestations écrites doivent être déposées sous pli fermé avec la mention « AMI pour la présélection des prestataires/imprimeries du PRAASED » au plus tard le 06/08/2020 à 12 h 00, à l'adresse ci-après :

Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Educatif (PRAASED)
Sis au n° 133 de l'Avenue Maréchal LYAUTEY, en face du CHU, à côté de l'UNESCO, Brazzaville-République du Congo
Téléphone : 06 701 74 68,
E-mail : praaseducp@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 29 juillet 2020

Le Coordonnateur du PRAASED

Calixte KOLYARDO

CIRCULATION ROUTIÈRE

Un policier perd les pédales sur l'avenue de l'OUA

Pour contraindre l'automobiliste à lui présenter le dossier pour un éventuel contrôle, l'agent régulateur de la circulation a violemment arraché la plaque minéralogique (immatriculation) de la voiture avant de l'emporter.

Sur l'avenue de l'OUA, à quelques encablures du collège Angola-Libre, situé dans le premier arrondissement de Brazzaville, Makélékélé, un agent de police routière, visiblement pris par une colère excessive, arrache la plaque minéralogique (immatriculation) d'un taxi. L'acte est posé à un endroit où le conducteur ne pouvait pas garer pour se faire contrôler.

Voilà ce qui rappelle les contradictions quotidiennes entre policiers routiers et automobilistes qui, pour la plupart du temps, sont à couteaux tirés. Il arrive que les uns agissent en dehors du cadre réglementaire et que les autres aillent à l'encontre de la loi.



Le policier arrachant la plaque d'immatriculation

« Les agents de l'ordre doivent faire preuve de discernement pour ne pas appliquer la loi de façon abusive et aveugle. La non-violence, la maîtrise de soi doivent être de mise afin d'éviter les réactions épidermiques ou d'excessive nervosité »

Lors d'un échange avec les agents de l'ordre, le 17 juin à Brazzaville, le directeur général de la police, le général Jean François Ndenquet, attirait l'attention de ces derniers, afin qu'ils ne puissent pas ternir l'image et l'honneur de la Force publique dans leurs agissements.

« Les agents de l'ordre doivent faire preuve de discernement pour ne pas appliquer la loi de façon abusive et aveugle. La non-violence, la maîtrise de soi doivent être de mise afin d'éviter les réactions épidermiques ou d'excessive nervosité », déclarait-il à cette occasion, tout en appelant la population à leur faciliter le travail.

Rominique Makaya

CONGO/JUSTICE

Jean-Marie Michel Mokoko évacué à l'étranger pour des soins

L'avion médicalisé apprêté pour le général Jean-Marie Michel Mokoko a décollé de l'aéroport Maya-Maya de Brazzaville, jeudi 30 juillet, peu avant midi pour des soins à l'étranger, probablement en Turquie pays d'immatriculation de l'aéronef. Il est accompagné de son médecin et de gardes.

Cette évacuation est l'aboutissement d'un processus enclenché suite à la dégradation en détention de la santé de l'ex-chef d'état-major général des Forces armées congolaises, condamné à vingt ans de réclusion pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et détention illégale d'armes de guerre.

Lundi, un proche de l'intéressé indiquait que sa famille avait été reçue par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, pour discuter des modalités d'évacuation de ce dernier. Il soulignait que le chef de l'Etat n'y était pas opposé. Il semble donc que les raisons humanitaires aient été privilégiées par les plus hautes autorités pour acter cette décision.

Cela a été aussi le sens des appels entendus de certains acteurs politiques locaux qui demandaient qu'une solution soit trouvée à la situation de ce dernier, candidat malheureux à la présidentielle de 2016 et ancien conseiller du président de la République.

Les Dépêches de Brazzaville

DROITS HUMAINS

Renforcement des capacités des officiers de police judiciaire

Un atelier de formation axé sur la protection internationale en République du Congo s'est tenu le 30 juillet à Brazzaville.



Une vue des participants

Organisé sous le patronage du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), cet atelier visait comme objectifs : doter ces officiers des outils nécessaires leur permettant de mieux faire le travail toutes les fois qu'ils seront en face des situations touchant aux réfugiés. Une occasion pour eux d'améliorer leurs connaissances en la matière et cela contribuera à limiter ou encore à réduire quelques soucis qu'ils pourront avoir surtout sur les dossiers touchant aux réfugiés.

La formation s'est articulée autour de plusieurs thèmes, parmi lesquels la présentation du droit d'asile en République du Congo, présentation

sur la protection internationale, détermination du statut de réfugié, et enfin, droits et devoirs des réfugiés et demandeurs d'asile.

Dans les exposés précédant le jeu des questions-réponses, plusieurs intervenants ont présenté chacun son thème et fait une projection de leurs politiques en la matière qui ont tourné autour des mécanismes de détermination des statuts des réfugiés en République du Congo. Il s'agissait, tour à tour, de la conseillère juridique au Comité national d'assistance aux réfugiés, Deloria Ongoundou, de l'associée à la protection, Gisèle Parfaite Nsiélé, de l'assistant juridique Davy Ngoyi et de l'administrateur national de pro-

tection, Goedefroid Quentin Banga. A cette occasion, on aura appris que le Congo applique deux modes de détermination des statuts de réfugiés : le mode collectif qu'on appelle prima facie et la détermination sur la base individuelle. Selon l'administrateur national de protection au HCR, il s'agit de deux modes que le Congo applique sur le statut de réfugiés aux personnes qui ont en besoin.

En effet, selon un rapport officiel publié par le HCR à partir d'une analyse des données statistiques, la République du Congo enregistre actuellement 52223 réfugiés demandeurs d'asile.

Guillaume Ondzé

COVID-19

Le comité de pilotage du Pruc se lance dans la bataille

La première réunion du comité de pilotage du Projet de riposte d'urgence au Covid-19 (Pruc) s'est tenue le 30 juillet à Brazzaville.

Durant les travaux de cette session ordinaire, les participants examineront les stratégies de mise en œuvre du Pruc, le plan de travail, le budget annuel 2020 et le plan de passation des marchés 2020. Les membres de cette nouvelle structure, dont la ministre Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas est la présidente et sa collègue Jacqueline Lydia Mikolo, la vice-présidente, ont indiqué que la mise en place de ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appui au plan national de préparation et de riposte à l'épidémie de coronavirus. Ce projet vise la prévention, la détection et la riposte à la pandémie de Covid-19.

Le fonctionnement du Pruc dépendra des financements de l'Etat mais surtout de ceux des institutions financières internationales comme la Banque mondiale. « La Banque mondiale a approuvé, le 20 avril dernier, un financement de 11,3 millions de dollars US soit 10,4 millions d'euros (6 milliards FCFA) de l'Association internationale de développement affecté au Projet de riposte d'urgence au Covid-19 en République du Congo », a déclaré Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, président du comité de pilotage du Pruc.

Construit autour de trois composantes, le Pruc est exécuté par une unité de coordination placée sous la tutelle du ministère de la



Santé. La première composante est relative à la riposte d'urgence au Covid-19 et le renforcement du système de santé. La deuxième, quant à elle, porte sur la campagne de communication, la mobilisation communautaire et le changement de comportement. Enfin la dernière composante concerne l'appui à la gestion de la mise en œuvre et du suivi-évaluation.

Invitant les membres du comité de pilotage de ce projet à mettre toutes leurs connaissances au service de cette structure, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas leur a signifié que : « notre tâche en tant qu'organe délibérant et d'orientation stratégique du projet consiste à nous prononcer sur toutes les activités mises en œuvre par l'unité de coordination du projet... Au regard

Presidium du comité de pilotage/Adiac des objectifs affichés par le projet, notre mission est cruciale et son accomplissement exige de nous une rigueur permanente durant nos travaux d'aujourd'hui et ceux à venir ».

Notons que depuis décembre 2019, le monde entier est confronté à une crise sanitaire sans précédent liée à la fulgurante propagation du coronavirus. Les données disponibles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) prédisent que 20 à 60% de la population mondiale pourraient être contaminées et les pertes consécutives en vies humaines pourraient se compter en millions de victimes. Au Congo, en date du 26 juillet 2020, 3200 cas ont été confirmés dont 829 cas guéris et 54 décès enregistrés à cause de ce fléau.

Rude Ngoma

CENTRAFRIQUE

Les groupes armés appelés à s'engager dans le processus électoral

L'ambassadeur des Etats-Unis en Centrafrique, Lucy Tamlyn, a demandé, le 29 juillet dans une interview exclusive accordée au RJDH, aux groupes armés, de soutenir les élections, avec en prime, l'engagement dans le processus électoral.

L'appel de la diplomatie américaine en République centrafricaine (RCA) intervient dans un contexte marqué par des violences dans certaines localités du pays, notamment dans les zones ouest et est du pays. Ces violences ont occasionné la mort des Casques bleus de la Minusca et des éléments des Faca.

« Notre appel aux groupes armés, vous avez signé l'accord de paix, dans lequel, les élections sont signalées comme un pas très important pour la paix et la sécurité. Il n'y a pas de raisons pour avoir les armes. Vous pouvez avoir le changement que vous voulez à travers les élections pacifiques. Donc mon appel, je pense que c'est un appel à tout le monde, de cesser la violence, de cesser les violations de l'accord de paix, de s'engager à soutenir les élections, soutenir l'enrôlement

des électeurs et s'assurer que les élections se déroulent dans la paix », a-t-elle lancé.

Ce climat d'insécurité dans le pays a donné lieu à une prolongation d'un an de l'embargo sur les armes à destination de la RCA. Dans la dernière évaluation du Conseil de sécurité, la sanction a été reconduite à l'unanimité avec une certaine possibilité d'avoir des armes, notamment des lance-roquettes et de munitions spécialement conçues pour ces armes.

« Par rapport à l'embargo sur les armes qui a été renouvelé hier par le Conseil de sécurité des Nations unies à l'unanimité, c'est-à-dire tous les membres permanents se sont mis d'accord, la Chine, la France, l'Angleterre, la Russie et les Etats-Unis. Je voudrais juste dire maintenant qu'avec la procédure d'assouplissement qu'il n'y

a pas d'attente ni délai pour chaque demande de la part du gouvernement centrafricain. Nous sommes tous d'accord pour la voie à suivre pour mettre fin à l'embargo tout en veillant à ce que l'intérieur du pays soit bien sécurisé », a rappelé l'ambassade des Etats-Unis.

Depuis plus d'un mois, des combats opposent les 3R de Sidiki aux forces mixtes Faca-Minusca à l'ouest du pays. Sur le plan sécuritaire, Lucy Tamlyn a indiqué qu'il y a beaucoup de défis, malgré des efforts déployés par les Faca et la Minusca, « Nous nous réjouissons de voir des efforts qui sont en train d'être menés par la Minusca et les Faca pour vraiment répondre aux attaques du groupe armé 3R », a salué le diplomate américain.

Josiane Mambou Loukoula et RJDH

Le Maroc annonce un plan de relance de 10,9 milliards d'euros

Le roi Mohammed VI a préparé une enveloppe de cent-vingt milliards de dirhams (10,9 milliards d'euros environ), soit l'équivalent de 11% de son produit intérieur brut (PIB), pour soutenir l'économie nationale.

Le souverain s'est également focalisé sur l'économie qui a dû faire face, et continuera de faire face aux conséquences de l'épidémie du coronavirus. Il souhaite à ce que le gouvernement et des différentes parties prenantes concentrent leurs efforts pour redéfinir l'économie de manière à ce qu'elle soit plus forte et compétitive.

En s'adressant aux parties prenantes, le roi Mohammed VI a appelé à redéfinir les priorités pour le Maroc, notamment celles dictées et imposées par la crise sanitaire que traverse le pays. « Nous engageons le gouvernement et les différents acteurs à concentrer leur attention et leur action sur les défis et les priorités que dicte cette nouvelle donne », a déclaré le roi dans son discours à la Nation.

Il a particulièrement insisté sur la nécessité de soutenir les petites et moyennes entreprises qui représentent le cœur battant de l'économie marocaine. « Il faut mobiliser tous les moyens disponibles en termes de financements, de dispositifs d'incitation et de mesures de solidarité, en vue d'accompagner les entreprises, essentiellement les petites et les moyennes qui constituent le maillon central du tissu économique national », a-t-il affirmé.

Et d'insister qu'« il nous appartient de saisir l'opportunité de redéfinir l'ordre des priorités, d'asseoir les bases d'une économie forte et compétitive et de construire un modèle social plus inclusif ». C'est en ce sens que le souverain a estimé qu'il était nécessaire de mettre sur pied un plan de relance économique « ambitieux » qui permettra aux secteurs de production « de se remettre daplomb, d'accroître leur capacité à créer des emplois et à préserver les sources de revenu ». En outre, un Fonds d'investissement stratégique devrait être créé, a estimé le souverain, expliquant que ce Fonds devrait servir à « remplir une mission d'appui aux activités de production, d'accompagnement et de financement des grands projets d'investissement public-privé » dans plusieurs domaines et devra compter sur la « coordination et la rationalisation des différents Fonds de financement » pour instaurer un « cadre contractuel constructif qui sera à la hauteur des défis du moment et des attentes des Marocains ».

En fin, le roi Mohammed VI s'est penché sur le secteur public qui devrait, selon lui, être réformé de manière « profonde » afin de « corriger les dysfonctionnements structurels des établissements et des entreprises publics » et qu'elles soient complémentaires, cohérentes dans leurs missions respectives et rehausser leur efficacité économique et sociale.

Le roi a donc appelé à la création d'une Agence nationale dont la mission consistera à assurer la gestion stratégique des participations de l'Etat et à suivre la performance des établissements publics.

Le Maroc a enregistré plus de vingt-deux mille deux cents cas de contamination au coronavirus, dont trois-cent trente quatre cas mortels.

Yvette Reine Nzaba

GOLFE DE GUINÉE

Augmentation de risques d'enlèvement de marins

Les attaques violentes contre des navires et équipages ont augmenté début 2020, avec 77 marins pris en otage ou kidnappés contre rançon depuis janvier de cette année. Cette situation fait du golfe de Guinée la région marine la plus dangereuse du monde.

Selon le dernier rapport du Bureau maritime international (BMI), la quasi-totalité (plus de 90%) des enlèvements maritimes dans le monde se déroule dans le golfe de Guinée. Quarante-neuf des cinquante-quatre membres d'équipage signalés comme kidnappés l'ont été dans cette région. Ils ont été retenus en captivité à terre, parfois jusqu'à six semaines. Ceci jusqu'au versement d'une rançon.

Trente-deux membres d'équipage ont été kidnappés au cours des trois derniers mois seulement, lors de six incidents distincts au deuxième trimestre, contre dix-sept membres d'équipage enlevés lors de trois incidents distincts au premier trimestre. Ces enlèvements se produisent en mer. Deux tiers des navires ont été attaqués en haute mer, entre 20 et 130 milles nautiques environ au large des côtes. « Les attaquants armés de couteaux et de fusils ciblent désormais les équipages de tous les types de navire. Tout le monde est vulnérable », déplore le directeur du BMI, Michael Howlett.

La Somalie, un territoire sécurisé

Aucun incident n'a été signalé au large de la Somalie, où se déroule l'opération anti-piraterie de l'Union européenne, Eunavfor Atalanta. Les navires y appliquent de bonnes pratiques de précaution, « lorsqu'ils transitent dans ces eaux », sachant que « les pirates somaliens ont toujours la capacité de mener des attaques », rappelle néanmoins le BMI.

Noël Ndong

UNION EUROPÉENNE/ COVID-19

Présidence allemande et nécessité d'un partenariat UE-Afrique plus fort

Pour l'année 2020, l'Europe et l'Afrique se sont fixé un programme ambitieux en vue d'un partenariat UE-Afrique renforcé. La nouvelle présidente de la Commission européenne, Mme Ursula von der Leyen, s'est rendue à Addis-Abeba pour son premier déplacement officiel hors UE, soulignant ainsi la ferme volonté de l'Union de faire avancer ce partenariat. L'Europe et l'Afrique partagent la même conception d'un multilatéralisme efficace et d'un ordre international fondé sur des règles, dans lequel les défis mondiaux de notre temps sont relevés collectivement : la paix et la sécurité, le changement climatique, le développement durable, la transformation numérique et la migration, pour n'en mentionner que quelques-uns.

Lorsque la Covid-19 est apparue au début de cette année, elle a révélé brutalement à quel point nous sommes tous interdépendants. Mais si la propagation rapide de la pandémie a eu des conséquences pour nous tous, ces conséquences n'ont pas été les mêmes pour tous. La pandémie a touché durement l'Afrique, causant des dégâts importants sur les plans économique, social et humanitaire.

Concernant le partenariat entre l'Europe et l'Afrique, la crise actuelle a renforcé notre détermination à intensifier la coopération sous le signe d'une responsabilité partagée et de la solidarité. Dans une tribune conjointe parue dans le « Financial Times », la chancelière fédérale Angela Merkel et d'autres dirigeants africains et européens affirment que « seule une victoire collective associant pleinement l'Afrique peut mettre un terme à cette pandémie ».

L'Allemagne assume depuis le 1er juillet la présidence du Conseil de l'Union européenne pour les six mois à venir. L'Afrique est au cœur de la réponse globale de l'UE à la Covid-19, faisant ainsi écho à l'appel des Nations Unies de « re-



Mr Robert Doelger est directeur pour l'Afrique sub-saharienne et le Sahel au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne

construire en mieux ». En tant que « Team Europe », nous nous tenons aux côtés de notre continent voisin pour l'aider à répondre aux priorités les plus urgentes des pays, des sociétés et des populations d'Afrique démunies face à cette crise.

En s'engageant résolument pour le « Team Europe », l'Allemagne a pris d'importantes mesures pour combattre la Covid-19, par exemple en aidant à mettre en place des systèmes de santé résilients et en allégeant l'impact économique et social sur les populations africaines. On mentionnera notamment les engagements bilatéraux et multilatéraux suivants :



S.E. Mr Raul Mateus Paula est ambassadeur, chef de la Délégation de l'Union européenne en République du Congo

-l'Allemagne soutient l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans son rôle de coordinatrice dans la lutte contre la Covid-19 en portant à plus de 500 millions d'euros sa contribution annuelle pour 2020 (y compris les 250 millions d'euros destinés au plan stratégique de préparation et de riposte de l'OMS), ce qui fait d'elle le principal donateur ;

-nous élargissons notre coopération avec le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC) de l'Union africaine afin de progresser dans les diagnostics et de diffuser des informations ;

-nous soutenons l'initiative « Réponse mondiale au coronavirus » de la Commission européenne et la plateforme ACT mondiale lancée par l'OMS pour développer et assurer un accès équitable aux vaccins, tests et traitements contre la Covid-19. Les engagements de l'Allemagne s'élèvent à 908 millions d'euros au total, dont 230 millions d'euros pour la CEPI et 100 millions d'euros supplémentaires pour Gavi – L'Alliance du Vaccin ;

-dans le cadre du G7 et du G20, nous avons fermement plaidé en faveur d'un moratoire sur la dette pour les pays les moins avancés et pour des lignes de crédit supplémentaires sécurisées via la

Banque mondiale et le FMI ; -bien qu'étant déjà le deuxième donateur d'aide humanitaire bilatérale à l'échelon mondial, le gouvernement fédéral a fourni par ailleurs 450 millions d'euros d'aide humanitaire pour assurer la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et les besoins sanitaires des groupes de population les plus vulnérables, dont les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur des régions en conflit, et pour veiller au bon fonctionnement du système logistique humanitaire.

Sans une action collective, la solidarité et l'empathie, il sera impossible de faire face à ce défi planétaire. Si nous restons attachés à ces valeurs dans notre effort commun contre la Covid-19, nous pourrions les appliquer à de nombreux autres défis mondiaux urgents qui se posent à nous. Le sommet UE-UA prévu prochainement marque une étape décisive pour élaborer ensemble un programme politique vaste et ambitieux qui permettra d'approfondir notre coopération stratégique à long terme. Pendant sa présidence du Conseil de l'Union européenne, l'Allemagne soutiendra pleinement un partenariat UE-Afrique renforcé visant à construire un avenir commun meilleur pour le bien de nos peuples.

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UNE AGENCE D'EXÉCUTION NATIONALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MECANISME SPECIAL DE DONNS EN FAVEUR DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES EN REPUBLIQUE DU CONGO

Dans le cadre de l'exécution du Programme d'Investissement Forestier (PIF) en République du Congo, et sous l'égide du Fonds Stratégique sur le Climat, la Banque mondiale met à la disposition des peuples autochtones et des communautés locales dépendant des forêts, une subvention de 4.5 millions USD en vue de renforcer leurs capacités et de soutenir leurs initiatives spécifiques pour accroître ainsi leur participation au PIF et à d'autres processus REDD+ au niveau local, national et international.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre du Programme « Mécanisme Spécial de Dons en faveur des Peuples autochtones et des Communautés Locales - en abrégé DGM » qui couvre 19 Districts répartis dans 5 départements du pays : LIKOUALA, SANGHA, PLATEAUX, POOL, BRAZZAVILLE (ILEMBAMOU). Le DGM est prévu pour être mis en œuvre sur une durée de 5 ans. Le Comité de Pilotage National (CPN) est chargé de superviser la mise en œuvre du DGM à travers une Agence d'Exécution Nationale (AEN) recrutée à cet effet.

Le présent avis d'appel à candidature a pour objet de recruter l'AEN qui sera chargée de la mise en œuvre du DGM.

Rôle et responsabilités

Tâche 1: Secrétariat pour le Comité de Pilotage National (CPN)

1. Organiser les réunions du CPN ;
2. Assurer la traduction dans la langue de

travail du Congo des documents du DGM et des services d'interprétation, si nécessaire, au cours des réunions ;

3. Elaborer et faciliter au nom du CNP, un mécanisme convenable de résolution des plaintes et réclamations ;
4. Assurer la liaison avec l'Agence Mondiale d'Exécution (GEA) du DGM et fournir les mises à jour et les rapports sur l'état d'avancement du programme tel que convenu avec le GEA et le Comité Mondial de Pilotage du DGM.

Tâche 2: Exécution des 2 composantes du projet (dons nationaux et renforcement des capacités du DGM)

1. Préparer /réviser ou mettre à jour le Manuel Opérationnel pour le projet DGM ;
2. Organiser les activités de renforcement des capacités nationales, régionales et locales sous la direction du CPN ;
3. Fournir l'assistance technique aux organisations et réseaux des Peuples Autochtones et Communautés Locales selon le besoin, pour la préparation des propositions de dons, et la gestion des projets ;
4. Donner des conseils pour l'inscription des partenariats/associations, comme il convient, et organiser les réunions et ateliers pour faciliter le renforcement des partenariats régionaux/nationaux des peuples autochtones et/ou d'autres communautés forestières tribulaires ;
5. Superviser la mise en œuvre des projets des bénéficiaires des dons ;
6. Fournir les informations sur le projet en uti-

lisant le modèle de présentation des rapports conformément au calendrier convenu avec l'Agence Mondiale d'Exécution du DGM ;

7. Assurer la responsabilité fiduciaire du projet (gestion de la passation des marchés et gestion financière)

conformément aux politiques et procédures applicables de la Banque mondiale ;

5. Assurer la responsabilité en matière de sauvegarde environnementale et sociale en conformité avec les normes environnementales et sociales du nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale.

Critères et méthode de sélection

- Etre une organisation ou association non gouvernementale à but non lucratif ;
- Etre légalement installée et enregistrée comme telle en République du Congo (joindre une copie de la preuve de l'existence légale) ;
- Avoir une expérience des questions des populations autochtones en République du Congo ;
- Avoir une expérience pertinente comme agence fiduciaire de projet au Congo ou dans d'autres pays ;
- Avoir réalisé au moins une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les collectivités territoriales au Congo ;
- Avoir une expérience pertinente en coordination de projet.

La méthode de sélection retenue est la Sélection dans le Cadre d'un Budget Déterminé (SCBD) conformément au Règlement de Pas-

sation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement, édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.

Tout candidat éligible et intéressé par le présent avis est invité à soumettre son dossier de candidature en trois exemplaires papiers dont un original et deux copies, marqués comme tels, et en sous plis fermé au plus tard le 14 Août 2020 à 12 h TU à l'adresse suivante: Comité de Pilotage National, sise à Brazzaville, derrière la D.E.C. (Direction des Examens et Concours), au N° 175, Rue SOWETO, Baongo, ex-Télévision, Centreville, tél : 066113876/055324316 Les versions électroniques (format Word et PDF), doivent être envoyées par courriel à l'adresse suivante: dgmcongo2017@gmail.com.

L'ouverture des plis aura lieu immédiatement après la date et l'heure limites fixées pour le dépôt des dossiers de candidature en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent y assister.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser à Monsieur Guy MOUSSELE DISEKE à l'adresse e-mail suivante : dgmcongo2017@gmail.com

Pour le Comité de Pilotage National,


GUY MOUSSELE DISEKE
Président

COOPÉRATION

Le Maroc réitère sa volonté de consolider les relations avec le Congo

Dans son discours prononcé à l'occasion de la célébration du 21^e anniversaire de l'intronisation de sa Majesté, le roi Mohammed VI, le chargé d'affaires de l'ambassade du Maroc au Congo, Abdellatif Seddafi, a souligné l'importance du partenariat « vertueux » entre les deux pays.

« La relation riche et dense qui lie le royaume du Maroc et la République du Congo, fondée sous l'égide de sa majesté, le roi Mohammed VI, et son excellence le président Denis Sassou N'Guesso est un exemple de solidarité agissante et de coopération sud/sud. Elle constitue, de par son caractère historique et multidimensionnel, un partenariat d'exception, au niveau politique, économique, humain et culturel », a déclaré Abdellatif Seddafi.

Il estime, par ailleurs, que les relations bilatérales entre le Maroc et le Congo se caractérisent par « une convergence de positions et un soutien mutuel sur les questions d'intérêt commun et une coopération Congo-Maroc incarnant l'exemple d'un partenariat sud-sud gagnant-gagnant ».

En outre, le chargé d'affaires a également rappelé la coopération dans le domaine de la formation académique, professionnelle, douanière, médicale et militaire.

Chaque année, en effet, le Maroc accorde des bourses d'études au Congo pour la formation de ses étudiants. A compter de l'année universitaire 2020/2021, il a fait savoir que le quota de bourses réservées a été relevé à quatre-vingt-dix, dont vingt sont consacrées à la formation professionnelle. « Ce qui place le Congo au rang des premiers pays récipiendaires de l'offre marocaine en matière scientifique et culturelle ».

Abdellatif Seddafi a aussi évoqué les quatorze accords de coopération signés en 2018, lors de la visite de travail du roi Mohammed VI à Brazzaville. Les deux pays avaient convenu de renforcer leur coopération déjà étroite dans divers domaines.

Sur le plan continental, le Maroc, a-t-il dit, est également engagé de manière « irréversible » en faveur de la défense des intérêts du continent, ce qui se traduit au sein de l'Union africaine par sa contribution à la concrétisation de son agenda de développement. Les tournées africaines du roi Mohammed VI véhiculent, selon lui, « la ferme volonté du royaume de renforcer ses relations avec les pays africains et de concrétiser



Le chargé d'affaires Abdellatif Seddafi./crédit photo adiac

tion donc à l'occasion de cette édition de la fête du trône, qui a été officialisée en novembre 1934, et qui figure en tête des grandes fêtes nationales marocaines que toutes les composantes de la nation marocaine célèbrent annuellement avec fierté et enthousiasme », a-t-il indiqué. « Les réalisations qui sont nombreuses et très importantes sont complétées par un programme de réformes nouvelles, à court et à long termes qui s'insèrent dans un vaste programme d'actions gouvernementales élaborées en fonction des directives royales », a précisé le chargé d'affaires. Parmi ces actions, Abdellatif Seddafi a également cité, la réussite dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, le terrorisme et l'instauration de la sécurité et la stabilité, parallèlement à la réalisation du développement dans tous les domaines. En raison de la pandémie du coronavirus, toutes les festivités et cérémonies entourant la fête du trône, habituellement célébrée le 30 juillet, ont été reportées. Le chargé d'affaires, Abdellatif Seddafi, a dû prononcer son discours devant la presse.

Yvette Reine Nzaba

une coopération sud-sud solidaire et agissante ».

Dans le contexte de la lutte contre la pandémie à coronavirus, le chargé d'affaires a rappelé le geste de solidarité du Maroc consistant à fournir du matériel médical préventif, afin d'accompagner les pays africains dans leurs efforts de lutte contre cette maladie. Cette action de solidarité, a-t-il précisé, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative lancée, le 13 avril, par le roi Mohammed VI.

La fête du trône pleine de symboles pour le peuple marocain

Après avoir rappelé la signification de cette fête nationale pleine de symboles forts pour le peuple marocain et son souverain, le chargé d'affaires a également présenté le bilan de Mohammed VI depuis son accession au trône.

« La célébration de la fête du trône coïncide cette année avec la commémoration des vingt-et-un ans de règne de sa Majesté le roi Mohammed VI. Une double célébra-

Restez en sécurité. Faites vos transactions bancaires depuis chez vous comme

Wizkid

Seul je suis **Leo** Le banquier virtuel

UBA Mobile Banking

Internet Banking

• Africa • New York • London • Paris

www.ubagroup.com E-mail : cfcubacongo@ubagroup.com Africa's global bank

FONDATION GOTÈNE

CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE

Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du 20^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe. Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCHI) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

Bd. Bd Denis Sassou N'Guesso dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

fondationmarcelgotene@gmail.com www.fondationgotene.com

CONSEIL SUPÉRIEUR DU TOURISME

Trois projets de textes réglementaires adoptés

Ces trois projets de textes réglementaires en vue de renforcer le cadre juridique et légal du tourisme en République du Congo, ont été adoptés lors de la clôture de la session extraordinaire du Conseil supérieur du tourisme (CST), le 29 juillet, à Brazzaville.

Ouverte le 28 juillet dernier, la cérémonie de clôture de la session extraordinaire a été présidée par la ministre du Tourisme et de l'Environnement, Arlette Soudan-Nonault, en présence du conseiller du chef de l'État en charge du département de la culture, art et tourisme, Lydie Pongault.

Durant deux jours, les participants ont échangé autour des projets de textes réglementaires en matière de tourisme qui viendront, sans nul doute, renforcer le cadre juridique et légal des activités touristiques en République du Congo.

Deux thématiques ont été retenues au cours de cette session tel qu'énuméré dans le communiqué final sanctionnant les travaux.

Les membres du conseil supérieur du tourisme ont échangé et donné leurs avis sur les avant-projets des textes relatifs au développement durable et responsable du tourisme, notamment ; le Code du tourisme ; le décret portant réorganisation du conseil supérieur du tourisme ; l'arrêté portant création, attributi-



Les participants à la session extraordinaire du CST (Adiac)

on et organisation du cadre de concertation des acteurs du tourisme. Ces trois projets ont été adoptés avec amendements. Par ailleurs, quelques recommandations ont été formulées à l'endroit de l'administration du tourisme. Il s'est agi, entre autres, de

prendre acte des activités mises en œuvre et des projets réalisés ; poursuivre les efforts engagés dans le cadre de la dotation du département en charge du tourisme, d'un arsenal juridique favorable au développement durable du tourisme ; mettre en

place des mesures incitatives pour un développement durable et responsable du tourisme en République du Congo. Clôture de cette session, la ministre du Tourisme et de l'Environnement, a exprimé sa joie, constatant que les objectifs qu'ils

se sont assignés ont été atteints. « Je vous félicite pour l'ensemble du travail accompli avec dévouement et efficacité. Un nouveau cadre légal sera proposé, suite aux avis et suggestions que vous avez su porter après analyse approfondie des projets de textes proposés par le département du tourisme. Cette session extraordinaire a en outre, permis de formuler des recommandations susceptibles de redonner un élan à cet organe consultatif du secteur du tourisme et à consolider sa structuration », a-t-elle souligné.

Enfin, elle s'est dit heureuse de savoir que l'administration nationale du tourisme sera dotée dans, les tous prochains mois, des nouveaux textes qui viendront renforcer son arsenal juridique. « Puisse ce conseil se tenir aux échéances fixées, afin que soient examinées, à court terme, les grandes préoccupations du développement touristique au Congo », a conclu la ministre.

Bruno Okokana



Un fournisseur unique pour votre bureau









Agence Pointe-Noire
 98, Bld Charles de Gaulle - B.P. 828
 Pointe-Noire - République du Congo
 Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
 contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
 Rond point de la gare, Immeuble Airtel, Centre-Ville
 Brazzaville - République du Congo
 Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
 contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz

www.burotec.biz




Agence de VOYAGES et de TOURISME

- Vente de Billets d'avion
- Assistance voyage
- Visas
- Reservation Hôtels
- Location de voitures

SÉJOUR TOURISTIQUE À

DUBAI

POINTE NOIRE: Tél.: +242 05 555 55 79 - 04 485 09 09
 E-mail: salespnr@hariomtravels.net
BRAZZAVILLE : Tél.: +242 05 302 67 86 - 04 431 03 50
 E-mail: salesbzv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net



AVIS D'APPEL D'OFFRES N°001/CEMAC/C/P/CPM/20

La Commission de la CEMAC a prévu au budget 2020, grâce au financement de l'Aide Budgétaire Globale Française (ABG), une ligne de crédit pour l'acquisition de matériel informatique et imprimantes dédiés à la mise en place du nouveau Centre Régional SYDONIA/CEMAC. Ce projet est financé par l'Aide Budgétaire Globale Française.

Lot unique : 6 ordinateurs portables

- 6 souris optiques sans fil
- 6 imprimantes portables
- 6 mallettes pour laptop/imprimante
- 3 imprimantes de bureau multifonctions
- 2 vidéoprojecteurs
- 6 disques durs externes
- 6 multiprises filaires, 5 prises blanches

La Commission de la CEMAC invite par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises exerçant dans la zone CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad) et remplissant les conditions requises, à présenter une offre sous pli cacheté pour l'acquisition de matériel, fournitures de bureau et autres équipements informatiques.

Les entreprises intéressées remplissant les conditions requises, peuvent obtenir un complément d'information et examiner le dossier d'appel d'offres au Siège provisoire de la Commission de la CEMAC à Malabo ou dans les différentes représentations Pays CEMAC entre 9 heures et 15 heures, les jours ouvrables et

sur le site de la CEMAC. Les entreprises peuvent acheter le dossier d'appel d'offres, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de 25.000 FCFA. Le paiement devra être effectué par versement d'espèces dans les lieux ci-dessus cités contre reçu. Les offres devront être déposées, en 5 exemplaires sous pli fermé, au service courrier de la Représentation de la Commission de la CEMAC au Parlement de la CEMAC à Malabo, en version papier exclusivement, au plus tard le 28 Août 2020 à 10 heures précises, heure locale.

Le processus de sélection se déroulera conformément au Règlement n°06/09-UEAC-201-CM-20 Portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics dans la communauté, disponible sur le site web de la Commission de la CEMAC www.cemac.int.

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture le 28 Août 2020 à 11 heures précises, heure locale, à l'adresse indiquée ci-après : salle de réunion de la Commission de la CEMAC au 2ème étage du Parlement de la CEMAC à Malabo 2, B.P 298 Malabo, Guinée Equatoriale. Tel : (+240)555 001 649.

E-mail : nganguiec@cemac.int Site web : www.cemac.int.

Fait à Malabo le

LE PRESIDENT
Pr. Daniel ONA ONDO

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET NUMÉRIQUE SÉRIGRAPHIE PELLICULAGE DOS CARRÉ COLLÉ CONCEPTION GRAPHIQUE



UNE LARGE GAMME DE PRODUITS



Journaux

PRESSE

Quotidiens
Hebdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux...



Chemises à rabat

Magazines

Cartes de visite

Dépliants



Livres

Calendriers

Flyers, Affiches

OFFSET

Chemises à rabat
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317

imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo

REMERCIEMENTS

La famille Bombete remercie du fond du coeur tous les parents, amis et connaissances pour l'assistance, le soutien et la présence réconfortante dont elle a fait l'objet lors de la disparition de leur fils, frère, oncle, père, grand-père et mari Gabriel Bombete «Gaby» décédé à Paris le 25 mai 2020.



NÉCROLOGIE

Le conseiller spécial du président de la République, directeur général de la sécurité présidentielle, a la profonde douleur d'annoncer à l'ensemble du personnel évoluant à la direction générale de la sécurité présidentielle, parents, amis et connaissances, le décès du sergent-chef Edouard Akondzo survenu le 25 Juillet 2020 à l'hôpital central des armées Pierre Mobengo des suites d'une courte maladie. La veillée mortuaire se tient à Nkombo derrière la télévision nationale référence arrêt Obola. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Les familles Koukola Jacqueline, Dibantsa Edouard et enfants ont le regret d'annoncer à tous les amis, parents et enfants le décès tragique de Dibantsa Massengo Félicien, survenu le 27 juillet 2020 au CHU de Brazzaville. La veillée se tient au n°20, avenue Gamaba à Mfilou. Merci de prier pour le repos de son âme.



EPST

Des syndicats des enseignants poussent Willy Bakonga à la démission

Ces organisations réunies dans une synergie reprochent au ministre la gestion opaque et personnalisée des fonds alloués par la Banque mondiale au secteur de l'éducation en RDC.

La synergie des syndicats des enseignants du Congo regrette qu'aucun effort n'ait été fourni pour assurer la sécurité sanitaire aux élèves et aux enseignants dans le cadre de la reprise des enseignements projetée au 3 août 2020 en vue de clôturer l'année scolaire en cours. Tout en fustigeant le calendrier aménagé publié par le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST), la synergie des syndicats des enseignants annonce la reprise des cours au 17 août pour permettre aux écoles de procéder aux actions d'assainissement.

Evoquant la gestion opaque et personnalisée des fonds de la Banque mondiale destinés à l'éducation par le ministre Willy Bakonga, le porte-parole de cette synergie, Jean-Bosco Puna, recommande que les deux tests de fin des



Le directoire de la synergie des syndicats des enseignants lors de cette réunion DR

cycles primaires et secondaires, le test national de fin d'études primaires et les examens d'Etat s'organisent dans le contexte de la gratuité, étant don-

né qu'une ligne budgétaire couvre cette dépense. La synergie déplore également que les enseignants de nouvelles unités ne soient toujours pas payés,

malgré les promesses. A l'issue de cette assemblée générale tenue le 29 juillet au centre Libala Mwinda à Limete, la synergie des syndicats des enseignants

ont exigé, enfin, la démission du ministre Willy Bakonga, avant la rentrée scolaire prochaine.

Il est indiqué que certains enseignants avaient déjà qualifié d'irréaliste le calendrier aménagé publié par le ministère de l'EPST en vue de permettre un atterrissage en douceur à l'année scolaire 2019-2020. Mais également certaines autres structures syndicales du secteur menace d'appeler leurs membres à la grève dès la reprise des activités si leurs revendications ne sont pas satisfaites. Cette situation amène certains observateurs à dire que l'année scolaire, qui a été bloquée par la pandémie à coronavirus, n'est pas encore sauvée. Un mouvement de grève des enseignants, ont-il fait savoir, annihilerait tous les efforts fournis en vue d'éviter que cette année scolaire soit déclarée blanche.

Lucien Dianzenza

La synergie déplore également que les enseignants de nouvelles unités ne soient toujours pas payés, malgré les promesses

COOPÉRATION BILATÉRALE

La RDC et l'Ouganda ensemble pour promouvoir le tourisme

L'échange fructueux entre le ministre RD-congolais chargé du secteur, Yves Bunkulu, et le chargé d'affaires ougandais, Charles Kagiri, a permis de réaffirmer l'intérêt commun de redynamiser leurs activités touristiques respectives. Par ailleurs, une visite du patron du tourisme RD-congolais en Ouganda est à l'ordre du jour.

La revalorisation du tourisme reste un des piliers majeurs pour assurer la reprise économique en cette période de crise sanitaire. On le sait, un peu partout dans le monde, le secteur a enregistré une réelle perte de vitesse en raison de la propagation du virus dans le continent africain et des difficultés de se déplacer d'un pays à un autre ou même à l'intérieur d'un seul pays. Aujourd'hui, les deux pays limitrophes se sont engagés à faire revivre leurs secteurs touristiques respectifs. De la rencontre du mardi dernier, il y a eu d'abord une volonté manifeste des deux pays de tirer un meilleur profit de l'industrie du tourisme. Cela devrait passer nécessairement d'abord par la ratification des protocoles d'accord signés par les deux pays au niveau de leurs parlements

respectifs. Sur ce point, le ministre Bunkulu a promis de saisir directement son homologue ougandais par le canal diplomatique pour accélérer le processus de ratification retardé à cause de la pandémie du coronavirus. Dans le secteur du tourisme, les deux pays partagent en commun une partie du parc des Virunga et du lac Albert.

Revaloriser le tourisme RD-congolais

En dehors des Virunga, la RDC compte huit autres parcs nationaux aujourd'hui de grande ampleur : Garamba, Kahuzi Biega, Lomami, Salonga, Maiko, Upemba, Kundulungu et le parc marin des Mangroves. Il y a aussi la fameuse réserve de faune à Okapi qui figure aussi sur la liste du patrimoine géré par l'Institut congolais de conser-

vation de la nature. Si certains parcs datent de l'époque coloniale, il faut constater que le pays a connu la grande période du tourisme entre 1960 et 1972.

En effet, cette période est caractérisée par la création d'autres parcs nationaux. Dès lors, il a fallu attendre près de 20 ans pour la constitution des nouvelles aires protégées, dans les années 1990. Aujourd'hui, un débat voit le jour sur la nécessité de mettre en œuvre des nouvelles formes de gestion à instaurer dans ce secteur. Il est important de quitter la gestion classique qualifiée de « policière ». De même, des campagnes de sensibilisation s'imposent pour inculquer à la population le goût de l'aventure. Le Congolais peut être lui-même touriste dans son propre pays.

Laurent Essolomwa

PASSEPORT CONGOLAIS

Clôture des opérations de capture des reliquats locaux

Tous les détenteurs des formulaires d'avant le 11 juin 2020 sont attendus pour identification à l'Agence nationale des renseignements, avant de se présenter rapidement pour la capture qui se clôture le 31 juillet.

Le ministère des Affaires étrangères procède, depuis le 13 juillet, à la capture des requérants des passeports ayant acheté leurs formulaires avant le 11 juin 2020. Dans un communiqué du 29 juillet, ce ministère rappelle à l'opinion que la clôture de cette étape interviendra le 31 juillet. Le ministère prie, par conséquent, tous les détenteurs des formulaires d'avant le 11 juin 2020 de s'identifier à l'Agence nationale des renseignements (ANR) et de se présenter rapidement pour la capture qui se clôture le 31 juillet.

Dans son communiqué du 02 juillet dernier, rappelle-t-on, le ministre des Affaires étrangères, Marie Tumba Nzeza, avait annoncé le début de la livraison des passeports ordinaires dès le 6 juillet. Le communiqué a également fait savoir que la capture des requérants suivie de l'impression et de la livraison des passeports ordinaires pour tous ceux qui ont acheté leurs formulaires avant le 11 juin 2020 était prévue du 13 au 31 juillet. Aussi la chef de la diplomatie congolaise avait-elle appelé tous ceux qui ne sont pas encore identifiés de le faire auprès de l'ANR. Il est rappelé que le contrat entre la RDC et le consortium belge Semlex pour l'implémentation d'un système d'identification biométrique national intégrant la production des passeports biométriques avait expiré depuis le 11 juin dernier. La ministre Marie Tumba Nzeza avait sollicité une période transitoire, ne dépassant pas six mois, en vue d'assurer le transfert de ces responsabilités au gouvernement congolais mais les deux parties ne se sont pas mises d'accord sur ces modalités. Ce qui avait conduit à un transfert immédiat de ce patrimoine au gouvernement congolais.

Lucien Dianzenza



Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

BA, boulevard Denis-Saoua-N'Guessa
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

COVID-19

Le Kasai central enregistre son premier cas

La province du Kasai central vient de s'ajouter à la liste de quinze provinces précédemment touchées par le coronavirus. Sur les vingt-six provinces du pays, seize sont donc affectées par la pandémie.

Avec le tout premier cas de covid-19 au Kasai central, le cumul des cas confirmés, depuis le début de la pandémie déclarée le 10 mars 2020, est de neuf mille dix-neuf mille neuf cas confirmés et un cas probable. Le nombre de décès s'élève à deux cent quinze.

De plus en plus, la RDC enregistre de nouvelles guérisons. le mercredi 29 août, trois cent quarante-deux personnes sont sorties guéries des centres de traitement, dont trois cent deux à Kinshasa et quarante dans les autres provinces. Ce qui ramène le nombre de guéris à six mille quatre cent trente-sept. En ce qui concerne les cas suspects, deux cent quinze ont été détectés après investigations.

Parmi les seize provinces touchées, Kinshasa occupe toujours la première place en dépit de la baisse des cas rapportés. Depuis le début de la pandémie, Kinshasa a rapporté sept mille cinq cent trente-sept cas. La province du Kongo central a enregistré quatre cent quatre, Nord-Kivu deux cent quatre-vingt-onze, Haut-Katanga et Sud-Kivu ont notifié chacune deux cent quatre-vingt-huit, Lualaba soixante-quinze, Ituri cinquante-neuf, Haut-Uélé vingt-quatre cas, Tshopo vingt-quatre, Equateur, Kwilu et Sud-Ubangi cinq. Quant aux provinces de Haut-Lomami, Kasai, Kasai central et Kwango, elles ont toutes enregistré un cas.

Blandine Lusimana



Le lavage des mains, l'une des mesures barrières contre la covid-19 (Ph.caritas)

PROCESSUS ÉLECTORAL

Flou total sur l'organisation des élections locales

Les échéances prévues pour l'organisation des scrutins ont été largement dépassées sans aucune justification valable.

Les échéances pour les élections locales sont largement dépassées alors que l'équipe dirigeante de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) est en fin mandat. Dans ce contexte, la crise sur la restructuration de la Céni devrait avoir une incidence sur la suite du processus électoral entamé en 2013. Le silence des animateurs actuels de la centrale électorale, supposés expédier les affaires courantes, et des décideurs donne libre cours aux commentaires dans les arènes politiques sur le sort des animateurs des entités locales.

Selon le calendrier de la Céni, les élections des conseillers communaux et des secteurs, des conseillers urbains, des bourgmestres et des chefs de secteur ainsi que des maires et maires adjoints devaient respectivement être organisées le 22 septembre 2019, le 4 décembre 2019 et le 25 janvier 2020. Ces échéances ont été largement dépassées sans qu'aucune justification ne soit fournie à l'opinion nationale. On constate également un désintérêt sur la question dans le chef de la plupart des acteurs politiques. Les experts notent que sauf en cas de compression des délais, il sera pratiquement impossible de reprogrammer les élections locales dans les trois prochaines années, compte

tenu de certaines contraintes d'ordre politique et opérationnel. Sur le plan politique, il s'impose toujours l'urgence d'une loi portant répartition des sièges pour les élections communales et locales à mettre à la disposition de la Céni dans un délai de trente-deux jours, selon le calendrier électoral. Le volet opérationnel exige notamment quarante-huit jours pour l'impression, le conditionnement et la livraison des bulletins de vote et autres documents importants aux quinze hubs.

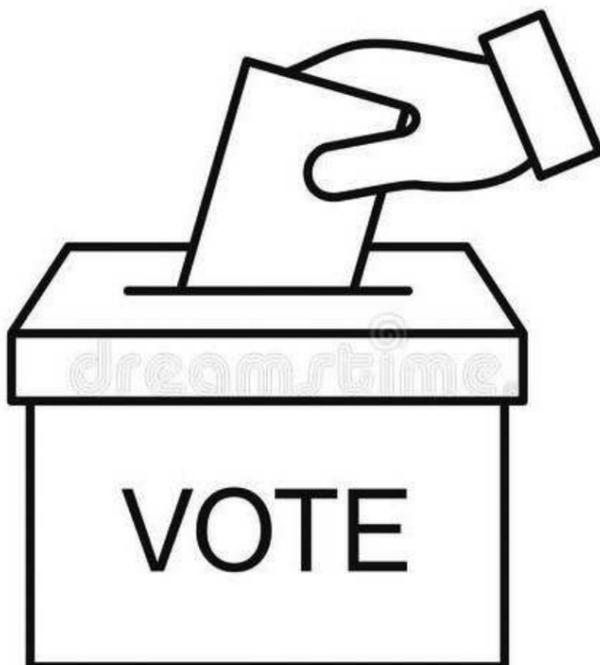
Le calendrier électoral publié en 2015 avait envisagé l'organisation des élections locales étalées sur une période de cinq mois hormis les contentieux électoraux. A cela, il faut ajouter des

contraintes exogènes, c'est-à-dire liées aux autres institutions du pays, notamment le gouvernement qui doit mettre à la disposition de la Céni les finances suivant un plan de décaissement concerté. Au niveau du Parlement, il est attendu la batterie des lois sur lesquelles s'appuiera la Céni pour organiser les élections locales.

D'aucuns estiment que le silence des uns et des autres laisserait planer l'ombre d'un nouvel ajournement des élections locales jamais organisées en RD C depuis la reprise du processus électoral en 2006. Cet ajournement serait notamment justifié par l'incapacité du gouvernement à faire face aux dépenses d'ordre électoral à la suite des conséquences de covid-19 sur l'économie du pays.

Pourtant, les démissions et autres déchéances des gouverneurs enregistrées dans plusieurs provinces du pays renforcent l'urgence de la relance des activités de la Céni totalement paralysées depuis la fin du contentieux électoral des scrutins organisés en décembre 2018. Il sied de noter que le retard de la restructuration de la Céni influence négativement le processus électoral en cours et risque d'avoir ses répercussions sur l'organisation des prochaines élections (présidentielle, législatives et provinciales) en 2023.

Jeannot Kayuba



UNIKIN

Les professeurs exigent 5000 dollars de salaire avant la reprise des cours

Les professeurs de l'Université de Kinshasa (Unikin), déjà en grève depuis fin août 2019, disent attendre les conclusions de leur prochaine assemblée générale prévue pour le 7 août prochain avant de se prononcer officiellement sur la reprise des enseignements le lundi 3 août.

La situation n'a pas beaucoup évolué à l'Université de Kinshasa malgré le communiqué du gouvernement annonçant la reprise des cours d'ici le lundi 3 août prochain. En termes de préparatifs pour assurer ladite rentrée, rien n'est fait pour l'instant. Tout se passe comme si de rien n'était. Le bâtiment administratif ainsi que les différents décanats facultaires de l'Unikin sont les seuls à être opérationnels. Quand bien même les travaux de réhabilitation des homes ont suffisamment avancé et presque fin prêts pour reloger les étudiants, l'atmosphère sur la colline inspirée n'est pas à une reprise imminente des cours.

Au niveau du corps enseignant, c'est l'expectative. L'Association des professeurs de l'Unikin n'entend pas reprendre les enseignements sans que certains préalables liés à l'amélioration des conditions socioprofessionnelles de ses membres ne soient satisfaits.

Les enseignants de cet établissement universitaire, déjà en grève depuis fin août 2019, ne font pas montre d'empressement pour renouer avec la craie blanche. Ils disent attendre les conclusions de leur prochaine assemblée générale prévue pour le 7 août prochain avant de se prononcer officiellement. En attendant, leurs exigences restent de mise, à savoir que leur salaire soit revu nettement à la hausse en raison de 5000 dollars américains par professeur. Ils en font même un préalable majeur à toute reprise des cours à l'Unikin. D'où la rentrée académique projetée pour le lundi 3 août prochain passe pour hypothétique vu que les préalables posés par les professeurs sont encore loin de trouver un début de solution. Malgré toutes les dispositions académiques prises pour une reprise effective des cours, rien n'est encore acquis. Certains étudiants interrogés à ce sujet redoutent déjà une année blanche vu que, dans plusieurs facultés, l'année académique 2018-2019 n'avait pas encore été achevée au moment où les professeurs ont déclenché leur mouvement de grève perturbant ainsi le cycle académique.

Alain Diasso

SANGA BALENDE

Ali Alexis Fakih, nouveau président du club

Elu à l'unanimité à la tête de Sanga Balende, Ali Alexis Fakih aura la tâche ardue de redynamiser le club qui a frôlé la relégation, en mal de soutien financier depuis l'abandon du club par l'ancien président Alphonse Ngoy Kasanji.

Ali Alexis Fakih, alias Ali Doyen, a été élu, le mercredi 29 juillet, dans le chef-lieu du Kasai oriental, pratiquement à l'unanimité, à la tête du club, reprenant le poste laissé par l'ancien gouverneur de province, Alphonse Ngoy Kasanji après quelques années de gouvernance et des réalisations.

Né à Anvers (Belgique) en 1985, Ali Alexis Fakih est un riche homme d'affaires belgo-libanais. en 1985. Détenteur d'un Diplôme de licence en business management et géologie, il fait toutes ses études à Kinshasa, apprend-on. Son père est un négociant sur le marché diamantifère, alors que sa famille vit en Belgique depuis plusieurs années. C'est en 2003

qu'il s'installe à Mbuji-Mayi, capitale congolaise du diamant, afin d'aider son père, dans le négoce des diamants. Là, il apprend le métier au fil des ans, jusqu'à se faire un nom dans le milieu diamantifère local.

En 2012, il est élu vice-président de Sa Majesté Sanga Balende, sous le mandat d'Alphonse Ngoy Kasanji. Et en 2014, il a fait partie des contribuables au lancemet et à l'achèvement du projet de construction du Stade Kasha-la Bonzola, avant de quitter Mbuji-Mayi pour s'installer à Dubaï aux Émirats Arabes Unis. Ali Alexis Fakih n'est donc pas un inconnu chez les Anges et les Saints du Kasai oriental. Aussi connaît-il bien la maison Sanga Balende.

Toutefois, le défi à relever est délicat. L'ancien président avait pratiquement abandonné les affaires. Et en mal d'appui financier, Sanga Balende a frôlé la relégation, ayant terminé la 25e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot) à la quatorzième position, sauvé pour ainsi dire, par l'arrêt de toutes les activités liées au football à cause de la pandémie de Covid-19. Ali Alexis Fakih aura la tâche ardue de redynamiser l'équipe, étoffer l'effectif du club sang et or de Mbuji-Mayi de manière à le rendre encore compétitif pour assumer les ambitions jadis, les siennes, de se qualifier pour les compétitions africaines interclubs.

Martin Engimo



Ali Alexis Fakih

FOOTBALL

Les résultats des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en France

France, matches amicaux

Prestation remarquable de Dylan Saint-Louis lors de la victoire de Troyes face au Puy (3-0). Remplaçant, il s'est créé une première occasion (frappe à ras de terre à la 54e) avant de tripler la mise à la 66e : son tir, dévié par un défenseur, lobe le gardien auvergnat.

Remplaçants au coup d'envoi, Chris Goteni et Yves Pambou ont été titularisés en deuxième période face à Bourg-Péronnas. Les pensionnaires de Ligue 2 s'inclinent 0-1 face aux amateurs.

Entré à la 61e, Cédric Odzoumo égalise à la 71e pour Boulogne-sur-Mer, tenu en échec par Marcq (1-1).

Pythoclès Bazolo a joué la deuxième période lors de la défaite de Créteil face à l'Entente-Sannois-Saint-Gratien (1-2).

Niort s'incline face à Saint-Brieuc (1-2). Bryan Passi était titulaire face à la formation de N2. Il s'agit de la deuxième défaite des Chamois en autant de matches (après celle face à Laval. Rappelons que les deux premières rencontres amicales prévues, contre Orléans et Châteaurox, ont été annulées en raison d'un cas positif au Covid-19 dans l'effectif.

Mardi, Warren Tchimbembé a effectué ses premiers pas sous le maillot du FC Metz. Le natif de Gonesse est entré à la pause lors de la défaite des Lorrains face aux Belges de La Gantoise (0-3). Le score était de 0-2 lors de son apparition. Dunkerque dispose des amateurs du Touquet 2-1. Remplaçant au coup d'envoi, Randi Goteni est entré à la pause, alors que les Nordistes



Warren Tchimbembé a fait ses débuts sous les couleurs du FC Metz (fcmetz.com)

menaient 2-0. Les promus sont invaincus en matches de préparation (nuls contre Reims et Chambly).

Le Havre bat Angers 3-1 avec Nolan Mbemba titulaire et remplacé à la 79e.

Fernand Mayembo, remplaçant, est entré à la 60e, alors que les Normands menaient 2-1.

Alan Dzabana, poussé vers la sortie, n'était pas dans le groupe.

Fred Dembi est entré à la pause lors de la défaite du SO Cholet face à la réserve du SCO d'Angers (0-1).

Suède, 11e journée, 1re division

Pas de but encaissé pour Helsingborg, auteur du nul vierge à Ostersund (0-0). Ravy Tsouka Dozi était titulaire dans son couloir droit.

Helsingborg est 14e, à une longueur de son adversaire du jour.

Camille Delourme

TRANSFERTS

Yhoan Andzouana signe au DAC Dunajska Streda



Yhoan Andzouana, ici avec ses nouveaux co-équipiers en Autriche, s'est engagé en faveur du DAC Dunajska Streda (DR)

Récemment tombé de l'OM en match amical, le DAC Dunajska Streda vient d'annoncer la signature de Yhoan Andzouana, qui s'est engagé pour les trois prochaines saisons.

Troisième du championnat 2020, le club slovaque est qualifié pour le premier tour des éliminatoires de la Ligue Europa. L'occasion pour l'international congolais de 23 ans de faire ses débuts sur la scène européenne. Il sort d'une saison assez aboutie avec Roulers : 4 buts et 3 passes décisives en 21 matches de Proximus League (2e division belge).

Il pourrait faire ses débuts samedi contre l'OGC Nice, en Autriche, où le club slovaque est actuellement en préparation.

L'ancien Monégasque est le troisième Congolais à porter les couleurs du club après Dzon Delarge et Yves Pambou.

C.D.

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE DIRECT LIGUE 1

Le FC Kondzo a déjoué les pronostics

Le club qui a longtemps lutté pour son maintien a revu ses ambitions à la hausse. Il a fini la saison 2019-2020 au pied du podium avec 37 points derrière l'AS Otoho, les Diables noirs et la Jeunesse sportive de Talangaï (JST). Le FC Kondzo s'est classé devant le Club athlétique renaissance aiglons (Cara) et l'Etoile du Congo pour réaliser son meilleur classement depuis 7 ans.

La quatrième place qu'il a occupée, au terme de la saison 2019-2020, rappelle au Football club Kondzo les souvenirs de sa première participation au championnat national direct, au terme duquel il avait fini troisième de l'exercice 2013 et qualifié pour la coupe africaine de la Confédération de 2014. Une performance que le FC Kondzo cherche toujours à égaler. Avec dix victoires, sept nuls et cinq défaites en vingt-deux matches disputés, le FC Kondzo a joué les trouble-fêtes cette saison et personne ne l'avait pas vu venir. Qui pourrait imaginer qu'une équipe qui a débuté le championnat en perdant son match de la première journée par un forfait face à la Jeunesse sportive de Talangaï était capable de faire une saison presque extraordinaire ? La vérité est qu'après cet échec les dirigeants ont su trouver les mots pour motiver davantage les joueurs. Ces derniers n'attendaient visiblement que cette assurance pour muscler leur jeu sur le terrain. Durant le championnat, ils se sont autorisés quelques performances inattendues.

Le match contre l'Etoile du Congo lors de la deuxième journée était un véritable test pour eux. Le FC Kondzo ne s'est pas loupé puisqu'il a battu les récents vainqueurs de la Coupe du Congo et de la super coupe 2-0. Dans le



La joie du banc de touche du FC Kondzo après le but marqué face à l'AS Cheminots/Photo Kwamy

lot des victimes s'ajoutait le Cara terrassé lui aussi par cette équipe 3-0 en match comptant pour la 14^e journée. Le FC Kondzo a aussi pris sa revanche sur le terrain face à la JST en lui infligeant une défaite 1-0 lors de la 21^e journée. Les joueurs du FC Kondzo ont ensuite dominé V Club Mokanda 1-0 pendant la 12^e journée puis 3-0 au cours de la 15^e journée. Même Patronage Sainte-Anne n'a pas résisté puisqu'il a courbé l'échine 1-0. En double confrontation le

Racing club de Brazzaville n'a non plus fait le poids. Il s'est incliné tour à tour face au FC Kondzo 1-0 et 1-2 respectivement lors des 10 et 17^e journées. Tongo football club la lanterne rouge et Nico-Nico ont été respectivement battus 0-3 lors de la 5^e journée et 1-2 au cours de la 8^e journée.

Le FC Kondzo a, par ailleurs, partagé les points à deux reprises avec l'AC Léopards de Dolisie (0-0) au cours des matches comptant pour la 3^e et 22^e journées

et l'AS Cheminots lors des 7^e et 20^e journées sur des scores identiques (1-1). L'Interclub, Patronage Sainte-Anne et Nico-Nico ont eux aussi fait jeu égal d'un but partout face au FC Kondzo respectivement lors des 11^e, 18^e et 19^e journées. Le FC Kondzo n'a pas réussi à terminer la saison invaincu puisqu'il a concédé quatre défaites sur le terrain. Cette formation s'est inclinée lourdement 1-5 face à l'AS Otoho (4^e journée), 1-2 face aux Diables noirs

et le Cara respectivement dans le cadre de la 6^e et 13^e journées puis 0-1 devant l'Interclub en match comptant pour la 16^e journée. La défaite par forfait contre la JST porte ainsi son bilan des défaites à cinq. C'est la première fois en 17 ans que le FC Kondzo concède moins de défaites. Lors de la saison 2013 au cours de laquelle il avait occupé la 3^e place, ce club avait enregistré dix défaites contre douze en 2016, seize en 2017, dix-sept en 2018 et quinze en 2019.

Le FC Kondzo, rappelons-le, n'a jamais remporté le moindre titre au niveau national. Il a toutefois eu le mérite de participer à la Coupe africaine de la Confédération en 2014 grâce à la 3^e place qu'il avait obtenue au terme du championnat national 2013. Depuis lors, ce club ne lutte que pour le maintien comme en témoigne ses classements lors de ces dernières saisons. En 2019, il a terminé à la 12^e place. Il s'est classé 14^e en 2018 puis 15^e en 2017 avant de trouver la 12^e place en 2016. Si le championnat ne s'était pas arrêté à quatre journées de la fin peut-être, il allait égaler la performance de la saison 2013 d'autant plus que l'écart entre la JST (3^e) et lui (4^e) n'était que de quatre points surmontables. Mais qu'à cela ne tienne, le FC Kondzo a fait une saison exceptionnelle.

James Golden Eloué

FOIRE NATIONALE DU CINÉMA ET DES MÉTIERS DE LA TÉLÉVISION

La première édition prévue en septembre

Les membres du groupe de réflexion de la foire nationale du cinéma et des métiers de la télévision se sont réunis, le 29 juillet à Brazzaville, pour un échange d'expériences avant la tenue de la première édition prévue les 9, 10 et 11 septembre prochains.

Cette foire est une initiative congolaise portée sur la création et la diversification utile des circuits audiovisuels nationaux en milieu professionnel. Elle se veut un espace de rencontre des professionnels qui soit caractérisé par des échanges, des expositions, la commercialisation et la découverte des créations.

Les membres du groupe de réflexion pensent que les industries comme la télévision, le show-rire, les séries, le théâtre, le cinéma et autres doivent avoir un cadre qui puisse favoriser une liaison interprofessionnelle. D'où, la création d'un espace d'échanges, d'exposition et de vente s'impose.

Le coordonnateur de cette foire, Bell Aymar Moukengué, souligne le fait que plusieurs entités audiovisuelles voient le jour, mais ne tiennent pas longtemps et finissent par la suite par disparaître. Et pourtant sur le terrain, de plus en plus des professionnels technico-artistes se font distinguer. Ainsi, stimuler le trip-

tyque marché-contrat-vente des produits audiovisuels en milieu professionnel par ce cadre serait à son sens le déclin du développement de l'industrie de l'audiovisuelle nationale.

Prenant la parole au cours de cette rencontre, Ferréol Gassackys, directeur de la foire, a dit : « Dans ma veste du président de l'association culturelle Lumières d'Afriques, j'imagine

l'économie qui peut être créée tout autour de vos métiers, la hauteur que peuvent bien prendre vos différentes industries bref, nous pouvons faire bouger les lignes pour que les autres à l'international reparlent de nous comme autrefois. »

Ferréol Gassackys pense qu'il faut donner un coup de pouce nécessaire au secteur de l'au-

diovisuel, parce que les Congolais ont été des pionniers, il y a quarante-huit ans, « mais aujourd'hui l'impression qui se dégage, nous sommes un peu à la traîne, comme en témoigne l'audit de nos chaînes nationales et privées qui baisse au détriment des autres programmes, alors qu'il y a la concurrence pour nous inciter à nous propulser. En réalité,

on a l'impression qu'on est à la traîne. Est-ce que nous devons être plus alléchants, est-ce que nous manquons de créativité ? Autant de questions qu'on va se poser et nous essayerons de répondre. Mais, ce qu'il faut savoir c'est que nous avons des gens de métier très talentueux, il faut leur laisser l'opportunité de montrer ce qu'ils savent faire. » Liesbeth Mabila, actrice de cinéma et membre du groupe de réflexion, a salué l'initiative. « Le fait qu'il y ait cette envie de faire mieux connaître notre cinéma, c'est quelque chose qui m'a motivé. Surtout que c'est notre combat aussi, celui de vouloir faire connaître notre cinéma, le développer et mieux le faire voir ailleurs », a-t-elle dit.

Notons que la cible pour cette édition, est le cinéma, le théâtre, le rire, la série, les émissions télévisées.

Bruno Okokana



Les membres du groupe de réflexion posant ensemble (crédit photo/Adiac)